

A Vesoul, le vendredi 30 octobre 2020

La proviseure

Aux parents d'élèves

La Proviseure

Objet : Hommage à M. Samuel Paty et modalités de fonctionnement à partir du lundi 02 novembre

Mesdames, Messieurs,

Des éléments d'information sur l'hommage à M. Samuel Paty et sur les conditions de reprises des cours sont parvenus.

Voici les éléments à retenir pour notre lycée :

Hommage à M. Samuel Paty

Les cours reprendront selon les emplois du temps habituels à partir de 8H.

L'hommage à M. Samuel Paty sera rendu à 11h en classe : une minute de silence sera observée après la lecture de la lettre de Jean Jaurès adressée aux instituteurs.

Les élèves et les professeurs n'ayant pas cours ainsi que tous les autres personnels du lycée se rendront dans le hall du lycée pour cet hommage.

La liberté d'expression et le principe de laïcité sont des thématiques complexes qui nécessitent avec les élèves, un travail important.

Durant le mois de novembre, un temps pédagogique en classe sera réservé à ces questions.

Ce temps de recueil, lundi matin à 11h, doit se réaliser dans le plus grand respect. Nous attendons de tous un comportement exemplaire.

Sécurisation des établissements

Les entrées dans l'établissement seront filtrées de 7h30 à 18h. Les élèves devront présenter, à l'entrée du **lycée leur carte de restauration ou leur carte de lycéen ou d'étudiant.**

Après 18h, la porte d'entrée du lycée sera fermée. Toutefois, les élèves pourront rester dans le hall en attendant le départ de leur bus. Nous activerons la gâche électronique pour la sortie de ces élèves après 18h.

Pour les personnes extérieures à l'établissement, **un rendez-vous au préalable devra être posé ; cette personne devra être munie d'une pièce d'identité et s'inscrire sur un registre. Un badge « visiteur » lui sera confié.**

Téléphone
03 84 97 17 20

Fax
03 84 97 17 35

Mél.
ce.0701052n@ac
-besancon.fr

1, rue du Dr
Jean Georges
GIRARD
70000 - Vesoul

Protocole sanitaire et arrêté préfectoral

Vous trouverez en pièce jointe le protocole sanitaire, phase 2.

J'attire votre attention sur plusieurs points :



2/3

- Le port du masque est obligatoire dans le parc du lycée et sur le parvis et ce jusqu'au 14 novembre, minimum., par arrêté préfectoral. La police municipale pourra être amenée à vérifier le respect de cet arrêté.
- L'aération des salles de 10mn toutes les 2heures doit être systématique.
- Le point à améliorer dans notre organisation se situe au niveau de la restauration.

Nous organiserons cet espace en quinconce pour s'approcher de la distanciation physique demandée.

Cette nouvelle organisation condamne donc des places ; en conséquence nous encourageons les élèves qui le peuvent à aller déjeuner **dès 11h30.**

La plage horaire 11h50 -12h50 est réservée aux élèves reprenant à 13h et les élèves reprenant à 14h pourront déjeuner à partir de 12h50.

Nous mettons en place ce système **dès lundi 02 novembre** et nous nous donnons une semaine pour évaluer les améliorations à apporter.

Les emplois du temps restent les mêmes, les élèves continuent de changer de salle en fonction des nombreux groupes auxquels ils appartiennent, les salles spécifiques continuent d'être utilisées avec la plus grande prudence.

Le port du maque et le lavage des mains à l'entrée des salles de cours restent obligatoires.

Nous continuerons à nettoyer plusieurs fois par jour les sanitaires et points de contact.

Je souligne que dans la mise en œuvre de ce protocole sanitaire, le rôle des parents reste essentiel (rappels réguliers auprès de vos enfants des gestes barrière et vigilance accrue sur les éventuels symptômes COVID 19)

Attestation de déplacement scolaire

Vous trouverez en pièce jointe et sur le site du lycée une attestation de déplacement scolaire visée par mes soins.

Veillez, agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

La proviseure

A. Guillot

